

UNE ÉVOLUTION DE CARRIÈRE INTÉRESSANTE

En tant que technicien.ne supérieur.e vous pouvez accéder par concours, examen professionnel ou ancienneté aux grades de technicien.e principal.e, de chef.fe technicien.ne ou au corps des ingénieur.e.s de l'agriculture et de l'environnement.

RÉMUNÉRATION MENSUELLE NETTE

- ▶ Environ **1900 € nets** pour un.e technicien.ne ayant 1 an d'ancienneté
- ▶ Environ **2100 € nets** pour un.e technicien.ne principal.e ayant 10 ans d'ancienneté
- ▶ Environ **2400 € nets** pour un.e chef.fe technicien.n.e avec 20 ans d'ancienneté

UN RECRUTEMENT ANNUEL PAR CONCOURS NATIONAL

Ouvert aux titulaires d'un BAC (recrutement dans le grade de technicien.ne) ou BAC + 2 (recrutement dans le grade de technicien.ne principal.e) ou aux personnes justifiant de 4 ans d'expérience professionnelle dans le secteur public.

Le saviez-vous ?

- Les femmes représentent 47% des effectifs du corps des technicien.ne.s, toutes spécialités confondues, et dépassent les 51% dans les spécialités « techniques et économie agricoles » ou « vétérinaire et alimentaire ».
- Les technicien.ne.s sont régulièrement appelé.e.s à se déplacer dans les exploitations agricoles ou forestières, les élevages, les industries alimentaires et à travailler avec les responsables.
- Titulaire de la fonction publique d'état après la formation, tout au long de l'année, des postes sont proposés à la mobilité et vous permettent de changer d'affectation : nouvelle structure, nouvelle région géographique



Calendrier de recrutement

Octobre :
ouverture des inscriptions
Février-mars : épreuve écrite
Mai-juin : épreuve orale
Octobre suivant :
reentrée en formation

Condition d'accès

Titulaire du bac
pour le 1^{er} grade
Titulaire d'un bac+2
pour le 2^{ème} grade

Dès la réussite au concours
bénéficiez d'une formation rémunérée d'un an

À l'issue de votre formation, vous devenez
titulaire dans la fonction publique d'État
(catégorie B)

Inscription www.concours.agriculture.gouv.fr



d'infos

infoma.agriculture.gouv.fr/Devenir-technicien-superieur-du

<https://infoma.agriculture.gouv.fr/Cliquez-ici>

Des métiers passionnants, des missions valorisantes,
des possibilités d'évolution de carrière prometteuses



MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE L'ALIMENTATION

Liberté
Égalité
Fraternité

infoma

Institut national de formation des personnels du ministère de l'agriculture

RECRUTEMENT PAR CONCOURS ANNUEL

LE MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE RECRUTE DES TECHNICIEN.E.S SUPÉRIEUR.E.S



Les métiers dans le domaine de l'agriculture, de l'alimentation de
l'environnement et de la forêt vous intéressent ? Rejoignez-nous !

Début des
inscriptions
au concours
au mois
d'octobre

1 établissement
2 sites de formation
3 spécialités

Site de Lyon-Corbas



« vétérinaire et alimentaire » et
« techniques et économie agricoles »

Site de Nancy



« forêts et territoires ruraux »



SPÉCIALITÉ TECHNIQUES ET ÉCONOMIE AGRICOLES

Vous pouvez exercer des missions variées au sein de diverses structures.

Vous organisez et traitez les dossiers d'aide à l'agriculture. Vous contribuez également à l'orientation et l'organisation des productions animales et végétales.

Vous mettez en œuvre des enquêtes et études statistiques et contribuez à garantir la qualité sanitaire des végétaux, produits végétaux et denrées alimentaires végétales. Vous réalisez aussi des contrôles nécessaires au paiement des aides agricoles.



©Pascal Xicluna/Min.Agr.fr

Yann, technicien en service régional de l'alimentation, chargé du contrôle de l'utilisation des produits phytosanitaires.

« Je dois faire un bilan des conformités et des écarts à la réglementation, partager les constats avec le chef d'entreprise ou l'agriculteur concerné et décider des suites à donner pour remédier aux anomalies relevées.

En exerçant cette mission, je contribue à la protection de l'environnement et de la santé publique ».



SPÉCIALITÉ VÉTÉRINAIRE ET ALIMENTAIRE

Vous exercez des missions d'inspection dans le domaine de la santé publique vétérinaire.

Vous assurez vos missions dans trois secteurs complémentaires :

- ▶ **la sécurité sanitaire des aliments** : inspection sur le terrain à tous les stades de la production et commercialisation,
- ▶ **la santé et la protection animales** : contrôle et application des mesures de lutte contre les maladies animales et des dispositions en matière de bien-être animal,
- ▶ **la protection de l'environnement** : inspection des installations classées pour la protection de l'environnement.



©Chaick Saïdou/agriculture.gouv.fr

Nolwenn, technicienne spécialité vétérinaire et alimentaire, inspectrice en abattoir.

« Mes collègues et moi avons la responsabilité d'apposer l'estampille qui indique que la viande est propre à la consommation. Nous sommes également chargés de veiller au respect des règles de protection animale, depuis le déchargement des animaux jusqu'au poste de l'abattage. L'examen des animaux présentés à l'abattoir nous permet aussi de renseigner les éleveurs sur l'état général des cheptels. L'ambiance de l'équipe me plaît beaucoup ».



SPÉCIALITÉ FORÊTS ET TERRITOIRES RURAUX

Vous participez à toutes les activités en matière de forêt et d'environnement.

Vous assurez la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des politiques publiques et contribuez à la mise en application de la réglementation dans des domaines tels que la gestion des espaces forestiers, la chasse et la pêche, la gestion des espaces naturels et la valorisation des paysages.



Johan, technicien spécialité forêts et territoires ruraux, unité forêt en DDTM.

« Je suis plus particulièrement chargé de la mise en œuvre de la politique de défense des forêts contre l'incendie (DFCI).

J'apporte une expertise technique dans différents domaines tels que les projets d'investissements relatifs aux équipements de DFCI, le contrôle de leur réalisation et le suivi de leur entretien, les autorisations de défrichement. Je participe également à la cellule technique d'investigation des incendies de forêts. Mon métier m'amène à être régulièrement en contact avec des élus, des membres des collectivités territoriales, des exploitants forestiers ».



©Infoma